

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 31 mai 2018**

**DCM N° 18-05-31-14**

**Objet : Constellations de Metz 2018.**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

La Ville de Metz et sa Métropole ont fait de la culture un vecteur de lien social, d'image et d'attractivité. Riche d'institutions prestigieuses et d'artistes créatifs, Metz propose durant la période estivale une offre artistique et culturelle foisonnante et diversifiée, mettant en lumière la vitalité culturelle de notre ville autour de la seconde édition de Constellations de Metz.

Conçu comme un grand festival d'été de juin à septembre, Constellations de Metz invite à une immersion artistique, patrimoniale et urbaine, plaçant la création en son cœur, et à une interprétation de la cité à travers le regard d'artistes contemporains et pluridisciplinaires, autour d'une thématique dominante, les arts numériques.

Pour sa première édition en 2017, pas moins de 600 000 spectateurs ont répondu avec enthousiasme aux 400 rendez-vous artistiques qui leur avaient été donnés. À travers une déambulation nocturne sous forme de parcours d'œuvres, des spectacles, une série d'expositions majeures et une multitude d'œuvres dans l'espace urbain, le public a pu (re) découvrir Metz et la richesse de son patrimoine. La ville a connu une forte fréquentation touristique avec plus de 21% d'augmentation de nuitées d'hôtel sur l'été 2017.

Fort de ce succès, le festival Constellations de Metz s'est imposé comme le rendez-vous incontournable de la vie culturelle messine et revient, pour sa seconde édition, illuminer l'été messin du 28 juin au 16 septembre 2018.

Avec de nombreuses créations artistiques imaginées in situ, alliant exigence et ouverture à tous, la programmation 2018 invite plus de 300 artistes nationaux et internationaux, avec une attention particulière portée aux artistes travaillant sur le territoire métropolitain et la Région Grand Est, qui ont été associés notamment à travers un dispositif d'appels à projets et diverses commandes. Dans le même esprit, Constellations de Metz rassemble et mobilise les forces vives culturelles de notre ville et leurs savoir-faire : le Centre Pompidou-Metz, la Cité musicale-Metz, TCRM-BLIDA, le FRAC Lorraine, le Musée de La Cour d'Or, l'Opéra Théâtre - Metz Métropole..., mettant en œuvre une série de coproductions qui viennent compléter le budget de programmation du Pôle Culture. Constellations de Metz permet ainsi de valoriser et promouvoir le dynamisme et la vitalité des créateurs messins.

Par la mise en valeur de plus de 60 lieux patrimoniaux, la programmation 2018 a été pensée comme une invitation à explorer Metz et s'articule autour de 500 rendez-vous artistiques qui se déclinent en :

- **4 parcours artistiques nocturnes et diurnes**, qui maillent les 4 coins de la ville et singulièrement le cœur historique et le quartier gare/amphithéâtre entre installations artistiques et numériques, œuvres de street-art, art et jardins et sculptures monumentales. En ouverture du parcours Pierres Numériques, le mapping vidéo architectural de l'artiste Yann Nguema transfigurera les 25 000 pierres de la cathédrale Saint-Étienne réinventée avant d'emmener le public dans une balade urbaine ponctuée d'installations artistiques et numériques sur 14 sites entre la colline Sainte-Croix et la place de la Comédie. Il sera aussi proposé au public d'emprunter le chemin le long du Mettis, qui le transportera en sept stations à la découverte de créations originales et polymorphes de street-art. Les jardins de Metz serviront, quant à eux, d'écrans végétaux à des œuvres multiples, éphémères et pérennes depuis le jardin d'été de la place de la Comédie jusqu'au jardin botanique en passant par les jardins Jean-Marie Pelt. Enfin, un parcours emblématique de l'empreinte franco-allemande sera dédié au travail du sculpteur allemand Robert Schad et reliera le quartier de l'amphithéâtre et le cœur historique de la ville par 22 sculptures monumentales à découvrir, représentant des lignes d'acier épurées.
- **Une offre de spectacles éclectiques à ciel ouvert**, autour de rendez-vous hebdomadaires rythmant les week-ends messins, entre une programmation musicale riche proposée par la Cité musicale-Metz : Orchestre national de Lorraine, Vitalic, Laake... et de nombreux spectacles de cirque, théâtre, danse, arts de la rue...
- **Une pléiade d'expositions prestigieuses dans toute la ville** comme celles du Centre Pompidou-Metz, de la galerie de l'Arsenal, de la Porte des Allemands ou encore des galeries d'art du centre-ville.

En termes de communication, Constellations de Metz renforce sa visibilité par un plan de communication ambitieux, aux plans local, régional, national et transfrontalier, construit en partenariat avec l'agence Inspire Metz et les services de communication de Metz Métropole et de la Ville de Metz, dans une volonté partagée de promouvoir notre territoire et son attractivité.

Dans cet esprit, Constellations 2018 bénéficie de plusieurs partenariats médias régionaux et nationaux : les radios France Culture et France Bleu nationale et locale, France Télévisions, Télérama, France 3 Grand Est, le Républicain Lorrain... témoignant de la qualité de sa programmation. Une campagne d'affichage est programmée à Metz, Nancy, Luxembourg, Sarrebruck et à Paris dans le métro et à la Gare de l'Est.

À titre indicatif, cette manifestation construite dans un esprit partenarial mobilise les crédits européens dans le cadre du programme INTERREG V "Pierres Numériques" (500 000 €), les partenaires institutionnels du territoire : la Région Grand Est (100 000 €), Metz Métropole (50 000 €) et le Département de la Moselle (50 000 €), ainsi que l'agence Inspire Metz et plusieurs mécènes privés : UEM, Muse, Vinci Constructions France, Lingenheld, Groupe Car Avenue, Kinopolis, SAREMM, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, SNCF Gares & Connexions... Cette démarche garantit ainsi un financement de près de 65% du budget global du festival, estimé autour de 1 300 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre la mise en œuvre de ce projet en autorisant les contractualisations utiles et l'octroi de subventions liées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018 n°16C0244 signée en date du 31 août 2016 entre la Ville de Metz et l'association Les Heures Paniques et le projet d'avenant n°5 à la convention susvisée, ci-joint,

**VU** la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018 n°16C0183 signée en date du 17 août 2016 entre la Ville de Metz et l'association Nunatak et le projet d'avenant n°4 à la convention susvisée, ci-joint,

**VU** le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'EPCC École Supérieure d'Art de Lorraine, ci-joint,

**CONSIDERANT** les enjeux en termes de développement et d'élargissement des publics du festival Constellations de Metz, avec comme fil rouge la création artistique et numérique,

**CONSIDERANT** la mobilisation des nombreux partenaires institutionnels, culturels et médias pour participer à Constellations de Metz et permettant d'augmenter l'attractivité culturelle, touristique et économique de notre territoire,

**CONSIDERANT** que des acteurs de la vie économique ont souhaité s'associer à Constellations de Metz,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** des subventions dans le cadre de la seconde édition du festival Constellations de Metz pour un montant cumulé de 37 000 € aux structures culturelles suivantes :

- Quatre 4.0 (installation "Warping Halos" dans l'église des Trinitaires)	10 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques (création "Deuxième étage au bout du monde" les 3 et 4 août à l'Hôtel de Région)	8 000 €
- Photoforum (concours photographique estival et programme d'expositions Metz Photo)	6 000 €
- Une Phase 2 Styles (installation "Pictor" square du Luxembourg)	5 000 €
- La Passerelle (projet "Borny Buzz Café" le 30 juin place d'Armes-JF Blondel)	4 000 €
- C'était où ? C'était quand ? (exposition "Vox Sola" à la Chapelle des Templiers)	1 000 €
- Compagnie des 4 coins (création "M.U.R.S" le 15 août sur l'Esplanade)	1 000 €
- École Supérieure d'Art de Lorraine (installation "Promenade ornithologique" le long de la Moselle)	1 000 €
- Nunatak (création "Un jardin c'est fruité" le 8 juillet dans les jardins Jean-Marie Pelt)	1 000 €

**D'APPROUVER** le choix des commandes artistiques résultant des appels à projets pour des montants de 5 000 euros chacune, à l'artiste L/in pour l'installation "Nelumbo Nocifera" sur la Moselle, à Jérôme Perceval et Anthony Zollo pour l'installation sonore, lumineuse et végétale "Wood Wide Web" dans le jardin d'été place de la Comédie, à Sam Quentin et Matthieu Tercieux pour le projet interactif vidéo et musical "Trombinozon" sur la façade du collège Taison, et enfin à Polyfusion pour l'installation "Polymorphoses" dans le foyer Carrefour.

**D'APPROUVER** l'individualisation budgétaire et opérationnelle d'une somme de 500 000 € de crédits européens INTERREG V liés au projet "Pierres Numériques" pour la réalisation du parcours d'art numérique 2018 dans le cadre du festival Constellations de Metz.

**DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens et avenants avec les structures bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,



Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



## **AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0244 DU 31 AOUT 2016**

Entre la Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibérations du Conseil Municipal du 31 mai 2018, ci-après dénommée « La Ville de Metz »,  
D'une part,

ET

L'association Les Heures Paniques, représentée par son Président, Johannes PEETERS, et dont le siège social est situé 30 rue des Loges à Metz, ci-après dénommée « la compagnie Les Heures Paniques »,  
D'autre part.

### **PRÉAMBULE**

Par délibération en date du 28 avril 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 31 août 2016 entre la Ville de Metz et la compagnie Les Heures Paniques. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de la compagnie Les Heures Paniques pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du dispositif de soutien pour le spectacle vivant au titre de l'accompagnement.

Par délibérations en date du 31 mai 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la compagnie Les Heures Paniques une subvention de 5 000 euros pour participer aux frais de celle-ci autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival Off d'Avignon 2018, complétée par une aide de 8 000 euros au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz 2018. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018.

Ce même avenant vient également préciser les articles 2 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 - LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE LES HEURES PANIQUES**

Les paragraphes suivants sont ajoutés avant le dernier paragraphe de l'article 2 "LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE LES HEURES PANIQUES " de la convention n°16C0244 modifié par l'avenant n°3 comme suit :

"Pour l'année 2018 (saison 2017/2018), parmi les projets de la compagnie, il est à noter les deux actions suivantes :

- La compagnie Les Heures Paniques a été sélectionnée dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant mis en place par la Région Grand Est et présentera la pièce "Ton beau capitaine" de Simone Schwartz-Bart au Festival Off d'Avignon 2018. La Ville est partenaire de ce dispositif cette année.

- Son projet de création d'art numérique intitulé "Deuxième étage au bout du monde" a été retenu dans le cadre de la programmation du festival Constellations de Metz initié par la Ville de Metz et sera proposé les 3 et 4 août 2018 à l'Hôtel de Région."

## **ARTICLE 2 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ**

La rédaction de l'article 3 "LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ" de la convention n°16C0244 et ses avenants est modifié comme suit pour l'année 2018 :

### "Année 2018

Le montant de la subvention actée par décision du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 s'élève à 4 000 € (quatre-mille euros).

En sus de ce montant viennent s'ajouter deux aides actées par décisions du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 :

- l'une d'un montant de 5 000 € (cinq-mille euros) afin de participer aux frais de la compagnie Les Heures Paniques autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival Off d'Avignon,
- l'autre d'un montant de 8 000 € (huit-mille euros) au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz.

Elles seront versées à l'issue du vote par le Conseil Municipal au titre des crédits du budget 2018.

La subvention annuelle 2018 à la compagnie Les Heures Paniques s'élève à un montant global cumulé de 17 000 € (dix-sept mille euros)."

## **ARTICLE 3 - COMMUNICATION**

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 5 "COMMUNICATION" de la convention n°16C0244 comme suit :

"La compagnie Les Heures Paniques sera particulièrement attentive au respect de cette obligation pour sa communication autour de ses actions et diffusions dans le cadre du Festival d'Avignon 2018."

## **ARTICLE 4**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale-susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :  
Hacène LEKADIR

Pour la compagnie Les Heures Paniques,  
Le Président :  
Johannes PEETERS



## **AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0183 DU 17 AOUT 2016**

Entre la Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2018, ci-après dénommée « La Ville de Metz »,  
D'une part,

ET

L'association Nunatak, représentée par sa Présidente, Samira REDDANI, et dont le siège social est situé 1 rue Saint-Georges – 57000 Metz, ci-après dénommée « la compagnie Nunatak »,  
D'autre part.

### **PRÉAMBULE**

Par délibération en date du 28 avril 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 17 août 2016 entre la Ville de Metz et la compagnie Nunatak. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de la compagnie Nunatak pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du dispositif de soutien pour le spectacle vivant au titre de l'accompagnement.

Par délibération en date du 31 mai 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la compagnie Nunatak une subvention de 1 000 euros au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz 2018. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018.

Ce même avenant vient également préciser l'article 2 de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 - LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE NUNATAK**

L'avant-dernier paragraphe de l'article 2 "LES ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE NUNATAK" de la convention n°16C0183 modifié par l'avenant n°2 est rédigé comme suit :

"Pour l'année 2018 (saison 2018/2019), parmi les projets de la compagnie Nunatak, il est à noter son projet de création intitulé "Une jardin c'est fruité" sélectionné dans le cadre de la programmation du festival Constellations de Metz initié par la Ville de Metz, lequel sera proposé les 8 juillet 2018 dans les jardins Jean-Marie Pelt."

#### **ARTICLE 2 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ**

La rédaction de l'article 3 "LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ" de la convention n°16C0183 et ses avenants est modifié comme suit pour l'année 2018 :

##### "Année 2018

Le montant de la subvention actée par décision du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 s'élève à 4 000 € (quatre-mille euros).

En sus de ce montant vient s'ajouter une aide actée par décision du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre d'un projet de création prévu dans le cadre du Festival Constellations de Metz.

Elle sera versée à l'issue du vote par le Conseil Municipal au titre des crédits du budget 2018.

La subvention annuelle 2018 à la compagnie Nunatak s'élève à un montant global cumulé de 5 000 € (cinq-mille euros)."

### **ARTICLE 3**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale-susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :  
Hacène LEKADIR

Pour la compagnie Nunatak,  
La Présidente :  
Samira REDDANI